



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme B. DECLAS ; Mme C. PERRIER ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. J-P. LATOUCHÉ procuration à Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND procuration à M. T. DARPHIN ; M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; Mme A-S. NOIROT procuration à Mme L. CARDINAL.

Absent : M. S. DALOZ

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°14 afin que tous les interlocuteurs puissent en discuter.

Il propose d'ajouter 2 délibérations :

- Demande de protection fonctionnelle pour un soutien financier dans les démarches juridiques dans le cadre d'un conflit opposant 2 salariés municipaux ;
- Concernant la mise en place du paiement par internet (TIPI).

L'ensemble du Conseil municipal approuve ces propositions.

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2015.**

Concernant le dernier Conseil municipal, Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande :

- qu'à la page 2 la phrase « Il ajoute qu'une pétition a été faite par les jardiniers mais les municipalités n'ont jamais donné suite donc il sera voté contre ce projet. » soit modifiée comme telle « Denis ORRY ajoute qu'une pétition a été faite par les jardiniers mais les municipalités n'ont jamais donné suite donc il votera contre ce projet. »
- qu'à la page 3, soit indiqué le résultat du vote de la délibération n°9 concernant la décision modificative n°1 du budget communal, cette délibération étant approuvée avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.
- qu'à la page 5 soit ajouté le mot « éviter » dans la phrase « Denis ORRY déclare que les points à temps sont dangereux à certains endroits et qu'il serait préférable d'éviter de faire des tas. »
- de retranscrire le corps des délibérations dans les procès-verbaux comme cela était fait sous l'ancien mandat.

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

**Commande publique**

**1. Eco-quartier AMI : concession d'aménagement**

Thierry DARPHIN, Maire, présente la délibération. Il annonce un rendez-vous le 21 ou 27 octobre avec BWT pour la signature du bail de 3600 à 80 000 euros annuel. Cela donnera de nouvelles orientations, avec moins de logements et un nouvel axe routier.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si la commune est concernée par l'expropriation.

Le Maire répond qu'il n'y a pas de cas sur Is-sur-Tille car le foncier est maîtrisé.

Denis ORRY demande s'il est possible que ce soit la commune qui nomme les rues et non l'aménageur.

Le Maire répond que ce sera le cas pour les portes du Sud.

Il ajoute que cela pourra faire l'objet de débats lors d'un Conseil.

Denis ORRY précise que les pistes cyclables avenue Carnot doivent être reprises car elles ne sont pas assez sécurisées pour accueillir un flux supplémentaire suite à l'arrivée de nouveaux habitants. Il demande si un projet est en cours.

Le Maire répond qu'il est proposé d'organiser le déplacement doux par la rue Roger Salengro et qu'une discussion est en cours avec le département.

Gilles PASSEREAU, Conseiller municipal, s'interroge à propos de l'équilibre financier du projet car il y a un déficit de 720 000 euros. Il demande si le fait d'avoir diminué le nombre de logements de façon drastique n'en serait pas la cause.

Thierry DARPHIN répond que des recettes sont prévues mais qu'elles n'ont pas été intégrées au bilan, notamment les taxes d'aménagements et foncières à percevoir. Les recettes fiscales ont été calculées à minima.

L'avantage d'avoir un budget déficitaire est qu'il sera plus aisé pour l'obtention de subventions.

Gilles PASSEREAU déclare que les informations complémentaires au sujet de la SPL seront suivies de près.

Le Maire pense qu'en 2016 la première tranche d'aménagement du quartier des portes du sud va être lancée. Elle n'entre pas dans le projet mais elle sera bénéficiaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la concession d'aménagement de l'écoquartier AMI.

## **Urbanisme**

### **2. Modification simplifiée du PLU**

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, présente la délibération.

Thierry DARPHIN, Maire, précise qu'il y a eu des remarques du SDIS concernant la protection incendie mais que tout est clair, les réponses ont été apportées.

Par ailleurs, les arrivées et départs sur la route de Dijon ont été validés par le département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées au PLU.

### **3. Droit de préemption urbain**

Thierry DARPHIN, Maire, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si la parcelle 75 ne permettait pas la réalisation d'un passage pour désenclaver le lotissement de Montchevreuil.

Le Maire répond qu'il aurait préféré un accès dans le bas du Meulet mais il y a des maisons tout autour.

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, souligne que pour les DIA n°334 et 335, il s'agit de particuliers avec des projets d'aménagements propres.

Le Maire ajoute qu'il avait pensé à cette voie pour le déplacement doux mais qu'il n'y a pas suffisamment de largeur pour le passage d'une voiture.

Il pense qu'il est urgent de sécuriser le carrefour afin de traverser sans danger.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le département mais rien n'est validé pour le moment.

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

### **Domaine et patrimoine**

#### **4. Convention de mise à disposition de l'école Matisse pour les activités du CLSH**

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de locaux.

### **Personnel**

#### **5. Mise en place d'un compte épargne temps**

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si ce procédé n'est pas un peu pervers par rapport au repos des salariés.

Le Maire explique que cela leur permet de réaliser un projet professionnel ou de pouvoir partir en retraite plus tôt.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, ajoute que l'agent doit prendre un minimum de 20 jours de repos par année pour pouvoir ensuite alimenter le CET qui est limité à 60 jours.

Le Maire indique que le choix est laissé à l'agent et que cette initiative est très bien perçue par les représentants du personnel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un CET.

#### **6. Création d'un emploi non permanent au service espaces verts**

Françoise RABIET, adjointe en charge des personnels présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, suppose que ce poste concerne la taille des arbres et l'entretien des fleurs.

Le Maire explique qu'il s'agit d'un agent qui a travaillé cet été et qui a donné entière satisfaction. Par ailleurs, des agents ont demandé une baisse de leur temps de travail. Cela est l'occasion de garder cette personne à Is-sur-Tille.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de poste.

### **Finances**

#### **7. Modification du tarif des emplacements du marché des terroirs**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, rappelle que ce problème avait été soulevé par le groupe Agir Ensemble lors du vote initial.

Le Maire explique que dans la tarification, une partie concerne l'électricité pour les réfrigérateurs, que le forfait de 10€ était onéreux, d'où la proposition de le baisser à 5 euros dans le but d'être plus attractif.

Il ajoute qu'il est difficile de trouver des commerçants voulant travailler le dimanche.

Il a constaté une fidélité des issois pour ce marché qui est un vrai lieu de vie.

Sylvie CHAUVINEAU ajoute qu'elle est toujours un peu déçue de ne pas trouver plus de produits locaux.

Le Maire est bien d'accord, cela doit être l'esprit de ce marché.

Une réflexion est en cours pour envisager l'installation des commerçants dans un hall cet hiver.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, propose d'animer le marché pour le rendre plus attractif, en mélangeant des animations de terroir et culturelle, ou sur des thématiques spécifiques.

Vincent SAUVAGEOT répond que l'animation avec les animaux de la ferme a plu et que d'autres pistes sont à explorer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du tarif.

## **8. Redevance d'occupation du domaine public par France telecom**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la RODP.

## **9. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la RODP.

## **10. Destination des coupes réglées de la forêt communale**

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, présente la délibération.

Les garants désignés sont Jérémie DEHEE, Fabrice LESCURE et Denis ORRY.

Denis ORRY, conseiller municipal, note qu'il y a une prolifération de pins Sylvestre au détriment des chênes.

Concernant les garants, il demande s'il est possible d'être un peu plus au fait des affouages.

Jérémie DEHEE explique que le garant est une tradition mais que leur rôle est très limité.

Denis ORRY demande si c'est l'ONF qui fait la police.

Jérémie DEHEE confirme.

Denis ORRY indique que le bois empilé contre les arbres abîme les autres arbres et que cela occasionne une perte financière.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, répond que cela ne les abîme pas vraiment.

Denis ORRY ajoute qu'il faut respecter le règlement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la RODP

## **11. Vidéoprotection : approbation du plan de financement**

Vincent SAUVAGEOT, adjoint à la communication et aux questions relatives à la sécurité, présente la délibération.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, juge les caméras coûteuses et inutiles. Un reportage sur France 2 a été diffusé montrant que plus il y a de caméras de surveillance dans une commune et moins les incivilités sont réglées. Le groupe Agir Ensemble ne validera pas ce projet.

Le Maire est convaincu de l'utilité de cette installation. La vidéosurveillance est un vrai support.

Gilles PASSEREAU explique que l'emplacement et l'utilité doivent être réfléchis. A Paris par exemple, ce système est efficace. Cela peut être également utile pour surveiller une banque, mais pas pour une commune telle qu'Is-sur-Tille.

Vincent SAUVAGEOT explique que les emplacements choisis seront présentés lors d'un prochain comité sécurité mais il est d'abord nécessaire de voter la délibération.

Le Conseil municipal, à 21 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le plan de financement.

## **12. Attribution d'une subvention à l'association « escale 21 »**

Martine KAISER, adjointe aux affaires sociales, présente la délibération.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, demande si la subvention est déjà prévue au budget ou si une décision modificative sera nécessaire.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond qu'elle sera prévue dans la décision modificative du mois prochain.

Thierry DARPHIN, Maire, déclare qu'il est heureux que les principaux acteurs aient pris conscience des enjeux. Le projet social n'a pas été validé par la CAF. Il aimerait arriver à faire un projet social sur le territoire de la COVATI. A cet effet une analyse des besoins sociaux, menée par le CCAS, est en cours.

De nombreux maires se sont déplacés à la réunion de jeudi et il espère que la mobilisation sera durable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention.

## **13. Fonds de concours SICECO**

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux eau et assainissement, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal demande quelle est la différence avec ce qui existe puisqu'il s'agit d'une extension.

Fabrice LESCURE répond qu'il s'agit des endroits où il n'y a pas de câble.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la délibération.

## **14. Demande de protection fonctionnelle**

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, présente la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la protection fonctionnelle.

## **15. Mise en place du titre de paiement par internet (TIPI)**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande le nombre approximatif de transactions par an.

Aline LALLEMAND répond ne pas avoir l'information mais explique qu'il a fallu à la COVATI un peu de temps pour que les administrés commencent à payer par TIPI. Le service est proposé depuis 2 ans, et le nombre de paiement en ligne est en constante augmentation.

Cela ne coûte rien de le mettre en place puisque que le paiement du service est lié au nombre de transactions.

Thierry DARPHIN, Maire, ajoute qu'il a rencontré des personnes qui attendent ce type de règlement pour des raisons de souplesse.

Aline LALLEMAND explique qu'étant donné l'absence de frais de mise en service, c'est l'occasion de le proposer aux issois.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint à la communication et aux questions relatives à la sécurité, ajoute que les gens vont communiquer sur ce service offert. Le bouche-à-oreilles va vite.

Monsieur le Maire explique que le système libère du temps et améliore les conditions de travail de la personne qui gère.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit qu'il faut être vigilant que cela reste à charge de la commune et non transféré aux utilisateurs.

Aline LALLEMAND répond que le gain est aussi sur le temps de travail d'un agent.

Antoine DELEGUE demande s'il est toujours possible de régler autrement.

Le Maire lui confirme que oui.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service.

### **Informations**

Monsieur le Maire, Thierry DARPHIN, évoque le nouveau prestataire du restaurant scolaire, la société DESIE. Il est réactif et à l'écoute, ce qui est un bon début.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, propose de rester en éveil, car en général, les prestations sont toujours bonnes au début puis ont tendance à se dégrader par la suite.

Le Maire met en avant le pain bio et lors de la visite des ateliers de cuisine il a pu constater la fraîcheur des légumes. Par ailleurs, le travail est en J-1 et les produits sont exclusivement issus de circuits courts.

Dominique LETOUZEY indique que c'est le cas pour la plupart des fournisseurs.

Le Maire informe que lors du dernier Conseil communautaire, la décision a été prise de mettre en place la fiscalité professionnelle unique. Il pense que c'est une bonne avancée.

Il est partisan du regroupement des communautés de communes. Notre territoire est celui de la Vallée de l'Ignon et la vallée de la Tille, il est donc naturel de se tourner vers Grancey-le-Château et Selongey.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, déclare que cela est assez cohérent par rapport à la réunion du Pays Seine-et-Tille car si 2 structures sont différentes, comment progresser. Le problème reste la précipitation, il faut prendre le temps de discuter.

Le Maire indique qu'il s'est rendu à la manifestation de l'AMF du 19 septembre dernier. Il pense que les délais pour les baisses des dotations sont trop rapprochés.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 novembre

Le repas des ainés sera le 27 septembre

La fête de la truffe le 10 octobre

### **Questions diverses :**

Denis ORRY, conseiller municipal, demande pourquoi les arbres situés route d'Avelanges ont été coupés cette semaine.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie, répond que c'est le département qui a agi. Thierry DARPHIN, Maire, indique que les 15 mètres qui sont de chaque côté d'une départementale doivent être vide d'arbre. Cela a été fait de la même manière à Marsannay-le-Bois.

Denis ORRY répond que suite à cette coupe, cela encouragera les automobilistes à rouler encore plus vite et demande ce qui est prévu pour faire ralentir la vitesse rue Georges SERRAZ. Il souligne qu'il y a eu 2 accidents en 6 mois.

Le Maire répond qu'il n'y a pas encore réfléchi mais qu'une réflexion sera à lancer.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande quel est le nombre de personnes qui font de la participation citoyenne (voisins vigilants) et qui ils sont.

Le Maire répond qu'ils sont au nombre de 16 et que dans le cadre de la validation du zonage, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le commandant ROCHE de la gendarmerie d'Is-sur-Tille. Ce dernier leur a rappelé leurs droits et devoirs par rapport à ce qu'ils peuvent faire ou non. Ils sont nommés et leurs adresses mails seront communiquées. Ils vont se présenter à leurs voisins et ont par ailleurs la possibilité d'être anonymes dans leurs adresses mails. Ils font le relais avec la Gendarmerie.

Le Maire ajoute que certains se sont retirés du dispositif.

Antoine DELEGUE dit qu'il est important de communiquer pour ne pas que les citoyens aient un sentiment de peur.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande si la passerelle des Tanneries est dangereuse.

Le Maire répond que les organismes de contrôle sont passés et ont déconseillé le maintien de l'ouverture au public au regard de l'état de la structure. Le Maire souligne qu'il a des responsabilités vis-à-vis de la sécurité des issois.

Il faut faire un estimatif des travaux, voter le projet et demander des subventions.

Antoine DELEGUE demande où en est le projet Mirvelle et quel est le délai.

Pascal PERSIGNY, 1<sup>er</sup> adjoint, répond que les travaux ont commencé et nécessiteront 3 à 4 semaines de travail.

Denis ORRY demande si ce n'est ouvert que pour le personnel travaillant à la station.

Le Maire répond que non, également pour les issois pour le moment, en attendant d'autres projets.

Le secrétaire séance

Sabine NAIGEON